



## Sms de menaces et lieu de travail

Par **lolo35**, le **22/03/2010** à **08:48**

Bonjour, il y a un an, j'ai commis l'erreur de tromper mon compagnon, et ce avec une femme, que j'ai rencontrée par l'intermédiaire de mon travail. Au bout de 9 mois de relation, j'ai coupé court et tout avoué à mon compagnon. Désireuse de passer à autre chose et voulant privilégier ma vie de couple, j'ai reçu des SMS de menaces de dévoiler cette histoire sur mon lieu de travail et également SMS insultant de la part de mon ex amant et également de sa meilleure amie, tout ceci parce que j'avais stoppé cette relation. J'ai bien sûr malheureusement effacé les SMS. Dernièrement, désireuse qu'elle arrête, je lui ai demandé par SMS d'arrêter et de passer à autre chose. J'ai également eu de nouveaux messages de menaces et mon fiancé en a reçu également. Mon fiancé lassé tout comme moi de cette histoire, lui a laissé un message réponse avec mon téléphone en lui demandant d'arrêter (sans insulte ni rien). Elle continue de menacer de dévoiler ma relation extra conjugale sur mon lieu de travail, toujours par SMS. Que puis-je faire? Porter plainte?

Par **chris\_idv**, le **22/03/2010** à **21:18**

Bonjour,

- 1) Accumulez au moins 4 ou 5 SMS, sur votre ligne téléphonique et celle de votre compagnon, puis imprimez les.
- 2) Obtenez de votre opérateur une lettre de confirmation du numéro à partir duquel les SMS ont été envoyés.
- 3) Contactez votre "ex" par téléphone, en prenant soin d'enregistrer la conversation, et

expliquez lui calmement, mais fermement, que si elle n'arrête pas ses envois de SMS où met ses menaces à exécution vous portez plainte pour harcèlement.

4) Si votre avertissement n'est pas suffisant portez plainte en apportant les document et l'enregistrement de la conversation téléphonique aux forces de l'ordre.

Cordialement,

Par **lolo35**, le **22/03/2010** à **23:23**

Merci d'avoir pris le temps de me répondre et vos conseils précieux mais je me demandais :

- comment imprimer les SMS?
  - comment enregistrer une conversation étant donné qu'elle ne décroche pas et se planque (ben oui apparemment c'est plus facile d'envoyer les sms que de parler ! )
  - j'ai omis de préciser qu'elle me menace de faire venir des amies à elle sur mon lieu de travail avec des mots que je lui avait écrit à l'époque, cartes postales...et les montrer.(ben c'est plus facile d'envoyer les copines!!)
- je travaille dans le commerce et cela n'est pas évident étant donné qu'elle travaille également dans le même quartier et ds le commerce.

y a t il des lois pour protéger la liberté d'autrui? puis je aller voir la police pour qu'ils lui tel et lui disent d'arreter?